

Étude de caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'élimination 2023

Lieux d'enfouissement technique (LET),
lieux d'enfouissement des débris de
construction ou de démolition (LEDCD),
centres de transfert et incinérateurs.



Avant-propos

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

RECYC-QUÉBEC a réalisé, en 2011 et en 2019-2020, des études de caractérisation des matières éliminées au Québec, afin de connaître la composition des matières acheminées dans les lieux d'enfouissement technique (LET), les lieux d'enfouissement de résidus de débris de construction et de démolition (LEDCCD), les centres de transfert et les incinérateurs, et d'en suivre l'évolution. L'étude de caractérisation de 2023 s'inscrit dans ce même effort de documenter l'élimination sur l'ensemble du territoire québécois, notamment en termes de quantités et de composition dans les différents secteurs d'activités. Les résultats servent, entre autres, à évaluer l'impact des différentes mesures mises en œuvre pour réduire l'élimination, à cibler certaines problématiques ainsi qu'à proposer des mesures et à guider la prise de décision gouvernementale. D'ailleurs, la poursuite des activités de caractérisation des matières résiduelles éliminées est cohérente avec les constats et avis contenus dans le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)¹ sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

En 2023, trois nouvelles études de caractérisation ont été réalisées, soit :

1. Une troisième édition de l'étude de caractérisation à l'élimination dans les LET, LEDCCD, centres de transfert et incinérateurs du Québec;
2. Une étude de caractérisation à l'élimination dans des lieux d'enfouissement situés en milieu éloigné, soit dans des lieux d'enfouissement en tranchée (LEET) et des lieux d'enfouissement en milieu nordique (LEMN);
3. Une étude de caractérisation des déchets sauvages retrouvés en bordure d'autoroutes et de rivages.

Les résultats des études de caractérisation dans les lieux d'enfouissement en milieu éloigné et des déchets sauvages retrouvés en bordure d'autoroutes et de rivages sont présentés dans des documents distincts disponibles sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Notes méthodologiques

En 2023, 39 lieux d'enfouissement technique (LET), 7 lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCCD), 4 incinérateurs et 37 centres de transfert étaient en activité au Québec répartis dans les 17 régions administratives. L'étude a été menée dans 19 différents lieux d'élimination, soit 11 lieux d'enfouissement technique (LET), 1 incinérateur et 7 centres de transfert, de janvier à décembre 2023. Ces lieux sont situés dans 14 régions administratives, et ce, afin de permettre une meilleure représentativité à l'échelle québécoise. En plus de l'origine des matières entrantes dans les lieux d'élimination, une analyse a été réalisée pour évaluer la composition des matières selon leur provenance.

La méthodologie utilisée pour l'échantillonnage et le tri est la même que celle utilisée dans les éditions de 2011 et 2019-2020, bien que certaines catégories de matières varient d'une étude à l'autre. Au total, 500 échantillons de matières résiduelles ont été prélevés, soit 150 d'origine municipale, 200 provenant d'industries, de commerces ou d'institutions (ICI) et 150 provenant du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

Les matières résiduelles prélevées au cours de cette étude de caractérisation ont été triées en 126 sous-catégories pour les échantillons des secteurs municipal et ICI, et en 46 sous-catégories pour le secteur CRD. Cette ventilation permet des observations très complètes sur la composition des matières éliminées. Les tableaux des Annexes 1, 2 et 3 présentent les données ventilées par secteur d'activités : municipal, ICI et CRD.

Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures, arrondis également, ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés. Tous les calculs de totaux, de variation et de répartition en pourcentage sont effectués à partir des données brutes.

¹ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes – Janvier 2022

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023²

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Le tableau suivant présente les résultats, pour les grandes catégories de matières, entre les études de 2011-2012, 2019-2020 et 2023. La comparaison a été réalisée entre les résultats de 2019-2020 et ceux de 2023.

Tableau 1

Composition des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023 provenant des secteurs municipal, ICI et CRD

Catégorie de matières	2011-2012		2019-2020		2023		Évolution 2019-2023	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Papier et carton	542 000	10,4 %	561 000	11,3 %	521 000	11,2 %	(40 000)	-7,2 %
Verre	85 000	1,6 %	74 000	1,5 %	82 000	1,8 %	8 000	10,4 %
Métal	168 000	3,2 %	143 000	2,9 %	243 000	5,2 %	100 000	69,9 %
Plastique	547 000	10,5 %	486 000	9,8 %	511 000	11,0 %	25 000	5,1 %
Sous-total Papier, carton, plastique, verre, métal	1 343 000	25,8 %	1 264 000	25,5 %	1 356 000	29,2 %	92 000	7,3 %
Matières organiques	2 249 000	43,3 %	1 508 000	30,4 %	1 143 000	24,6 %	(365 000)	-24,2 %
Encombrants	89 000	1,7 %	227 000	4,6 %	210 000	4,5 %	(17 000)	-7,5 %
Résidus de CRD	1 122 000	21,6 %	1 366 000	27,5 %	1 183 000	25,5 %	(182 000)	-13,3 %
Textiles	161 000	3,1 %	290 000	5,8 %	344 000	7,4 %	54 000	18,5 %
RDD ³	26 000	0,5 %	65 000	1,3 %	84 000	1,8 %	19 000	29,0 %
Autres	205 000	3,9 %	243 000	4,9 %	325 000	7,0 %	82 000	33,7 %
Total	5 194 000		4 963 000		4 646 000		(317 000)	-4,4 %

Comme premières observations, on constate que pour les matières recyclables que sont le papier, carton, plastique, verre et métal (sous-total au Tableau 1), les quantités envoyées à l'élimination ont augmenté globalement de 7 % pour la période 2019-2023. Les quantités sont maintenant similaires à celles de 2011 en termes de tonnage.

² Il importe de préciser que la composition des matières éliminées est calculée à partir des quantités déclarées par les lieux d'élimination pour les catégories de matières suivantes : ordures ménagères (municipal), résidus ICI et résidus CRD. Les autres catégories de matières ne sont pas considérées dans le cadre de cette étude de caractérisation, ainsi que les tonnages des lieux d'enfouissement en tranchée (LEET) puisque ceux-ci n'ont pas été échantillonnés dans le cadre de cette étude. De plus, les données de 2019-2020 ont été révisées par rapport à celles précédemment diffusées.

³ Cette catégorie comprend entre autres les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP) à l'exception des produits agricoles (qui se retrouvent sous la catégorie « Plastique ») et des appareils ménagers et de climatisation (qui se retrouvent sous la catégorie « Encombrants ») pour tout le document.

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

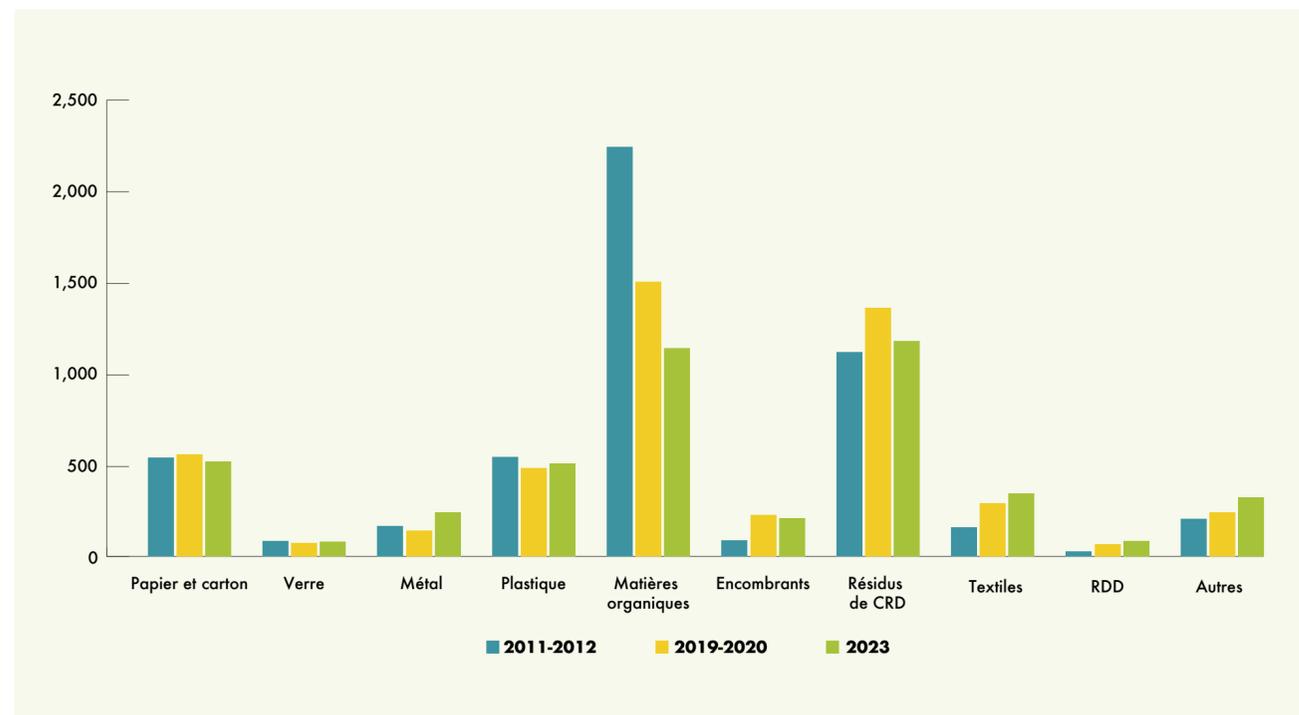
Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Figure 1

Composition des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023 provenant des secteurs municipal, ICI et CRD

(en milliers de tonnes)



Le papier et le carton

En ce qui concerne les fibres (papier et carton), comparativement aux résultats de 2019-2020, où les cartons éliminés provenant des ICI avaient augmenté, on remarque, en 2023, une diminution de ces quantités pour les cartons ondulés, pressés, plats et papier kraft (257 000 tonnes en 2019 vs 209 000 tonnes en 2023). Cependant, ces matières ont augmenté pour le secteur municipal (79 000 tonnes en 2019 vs 108 000 tonnes en 2023). En effet, l'étude de caractérisation précédente s'étant déroulée avant la pandémie, les livraisons à domicile ont connu une augmentation radicale à la suite de cet événement. Depuis, malgré la reprise des activités économiques, ce marché ne diminue pas selon Statistique Canada⁴.

⁴ Plus de Canadiennes et Canadiens livrent des colis et les coûts des envois diminuent - Statistique Canada

⁵ Indice du prix des matières (moyenne)

Le métal

On observe une augmentation globale pour la catégorie des métaux (70 %) par rapport aux résultats de 2019-2020, mais de façon plus accrue dans le secteur CRD et ICI. En effet, les résultats de 2023 pour ces secteurs montrent une augmentation de trois points de pourcentage par rapport à 2019-2020 (voir Annexes 2 et 3). Pour le secteur municipal, cette augmentation est moindre avec une différence d'un point de pourcentage par rapport à 2019-2020 représentant tout de même une augmentation de 23 000 tonnes. Plus précisément, ce sont les sous-catégories du métal ne faisant pas partie des matières de la collecte sélective (non-contenant et emballage) qui ont connu ces augmentations, comprenant entre autres, pour les secteurs municipal et ICI, les matières telles que la ferraille, la tôle, les tuyaux de plomberie en cuivre, les chaudières et poêlons, etc. Pour ce qui est du secteur CRD, ce sont les sous-catégories « Autres métaux ferreux et non ferreux », comprenant les mêmes éléments énumérés précédemment. Ce qui a été remarqué lors de l'échantillonnage est que parfois un seul morceau était présent, mais le poids unitaire de ce morceau était imposant. Ces résultats surprennent puisque le marché du métal ferreux et non ferreux semble s'être grandement amélioré depuis 2019 (Tableau 2).

Tableau 2

Prix de vente moyen du métal de 2019 à 2023⁵

Catégorie (sous-catégorie) de matière	Prix de vente moyen (\$/tonne)					Différence 2019-2023 (%)
	2019	2020	2021	2022	2023	
Métaux ferreux	189	158	365	307	300	59 %
Aluminium – Canettes et autres contenants et emballages	290	467	874	947	857	196 %
Métal en vrac	157	119	247	270	278	77 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Les matières organiques

Tel qu'observé dans l'étude de 2019-2020, les matières organiques poursuivent leur diminution en 2023 avec une baisse de 24 % comparativement aux résultats de 2019-2020 tous secteurs confondus (municipal, ICI, CRD). Elles représentent tout de même le quart (25 %) des matières résiduelles totales éliminées en 2023, soit tout autant que les résidus de CRD (26 %). La diminution des matières organiques est deux fois plus prononcée dans le secteur municipal avec dix points de pourcentage (47 % en 2019-2020 vs 37 % en 2023) que dans le secteur ICI (27 % en 2019-2020 vs 22 % en 2023). Au niveau municipal, la poursuite de la mise en place de programmes de collectes des matières organiques au cours des dernières années explique cette situation. En effet, plus des trois quarts des municipalités du Québec offrent maintenant à leurs résidents un programme combiné de collecte de résidus alimentaires et de résidus verts ou un autre mode de gestion in situ pour ces résidus, principalement le compostage domestique ou communautaire. Au niveau des ICI, cette diminution plus graduelle confirme certaines hypothèses émises dans l'étude précédente dont la réduction du gaspillage alimentaire, plus précisément le détournement des quantités de denrées invendues vers les banques alimentaires, mais également l'arrivée de multiples applications mobiles permettant la revente d'invendus alimentaires. L'augmentation de la capacité d'accueil des différentes installations de traitement des matières organiques a pu permettre aux ICI de détourner leurs matières de l'enfouissement et certaines municipalités ont pu élargir leur desserte à ce secteur. Une autre hypothèse peut être la fermeture multiple des restaurants suivant la pandémie et l'augmentation du télétravail entraînant moins de génération de résidus de table d'origine ICI dans les lieux d'enfouissement.

Sous-étude sur les résidus alimentaires

Dans le cadre de cette étude de caractérisation, une sous-étude a été réalisée sur 79 échantillons d'origine municipale et 63 d'origine ICI. Cette sous-étude avait pour objectif de déterminer, au niveau municipal, le pourcentage de résidus alimentaires qui auraient pu être consommés, mais qui sont éliminés par les ménages et de répartir l'ensemble des résidus de table municipaux, selon leur origine (végétale ou animale/postconsommation), afin de déterminer leur potentiel de recyclage par compostage domestique. Pour le secteur ICI, l'objectif était plutôt d'évaluer l'effort de déemballage potentiellement requis en vue du recyclage des résidus alimentaires d'origine ICI qui sont actuellement éliminés. Pour cela, un surtri de la catégorie de matières « Résidus de table », pour les échantillons municipaux et ICI a été effectué.

Les résultats démontrent, au niveau municipal, que 58 % des résidus de table sont d'origine végétale (représentant un tonnage de 158 000 tonnes) et qu'ils pourraient être recyclés via le compostage domestique, et que près de 69% des résidus de table (représentant un tonnage de 186 000 tonnes) ont été éliminés malgré le fait qu'ils étaient toujours comestibles (Tableau 3). Pour le secteur ICI, ce sont 17 % des résidus alimentaires qui étaient emballés (représentant un tonnage de 38 000 tonnes).

Ces données permettront d'alimenter la prochaine étude de quantification des pertes et gaspillage alimentaires au Québec prévue pour 2027.

Tableau 3
Résultats de la sous-étude réalisée sur les résidus alimentaires d'origine municipale (MUN) et ICI

Sous-catégorie	%	Tonnage
Résidus de table d'origine végétale (MUN)	58	158 000
Résidus de table comestibles (MUN)	69	186 000
Résidus de table emballés (ICI)	17	38 000

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Les encombrants et les résidus de CRD

Contrairement à ce qui a été observé lors de la dernière étude, on remarque une baisse des résidus de CRD et des encombrants éliminés, soit près de 182 000 tonnes pour les résidus de CRD et 17 000 tonnes pour les encombrants. Les résidus de CRD représentent tout de même plus du quart des matières éliminées en 2023 (Figure 2). Il est à noter que les rejets de centres de tri de résidus de CRD expédiés à l'élimination ne sont pas considérés dans cette présente étude, ce qui aurait probablement pour effet d'augmenter considérablement les quantités éliminées. Parmi les sous-catégories que composent les résidus de CRD, seules celles que constitue le bois ont vu leurs quantités augmenter par rapport à l'étude de 2019-2020 (Figure 3).

Figure 2

Composition des matières éliminées en 2023 provenant des secteurs municipal, ICI et CRD (en tonnes)

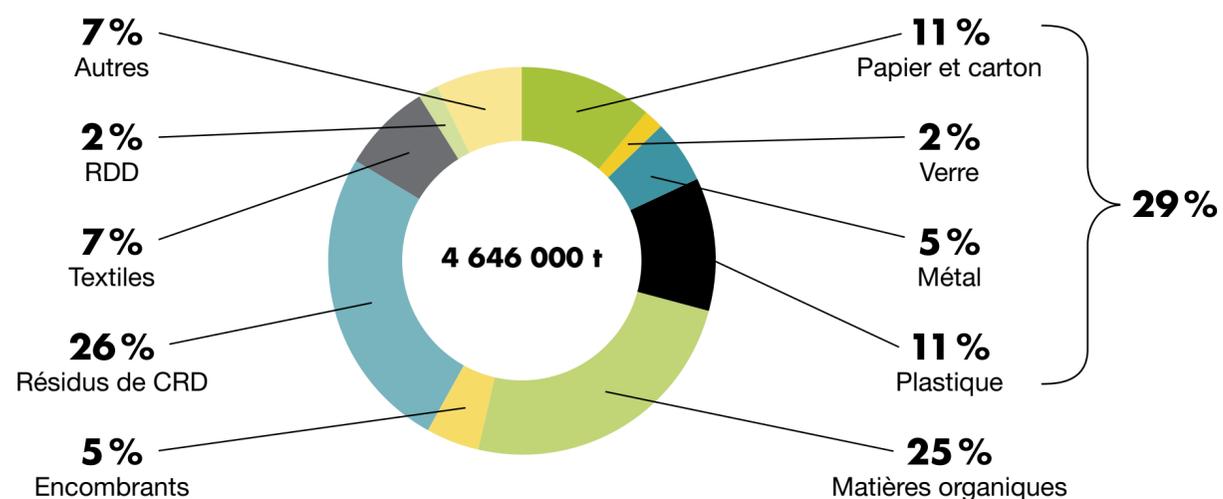
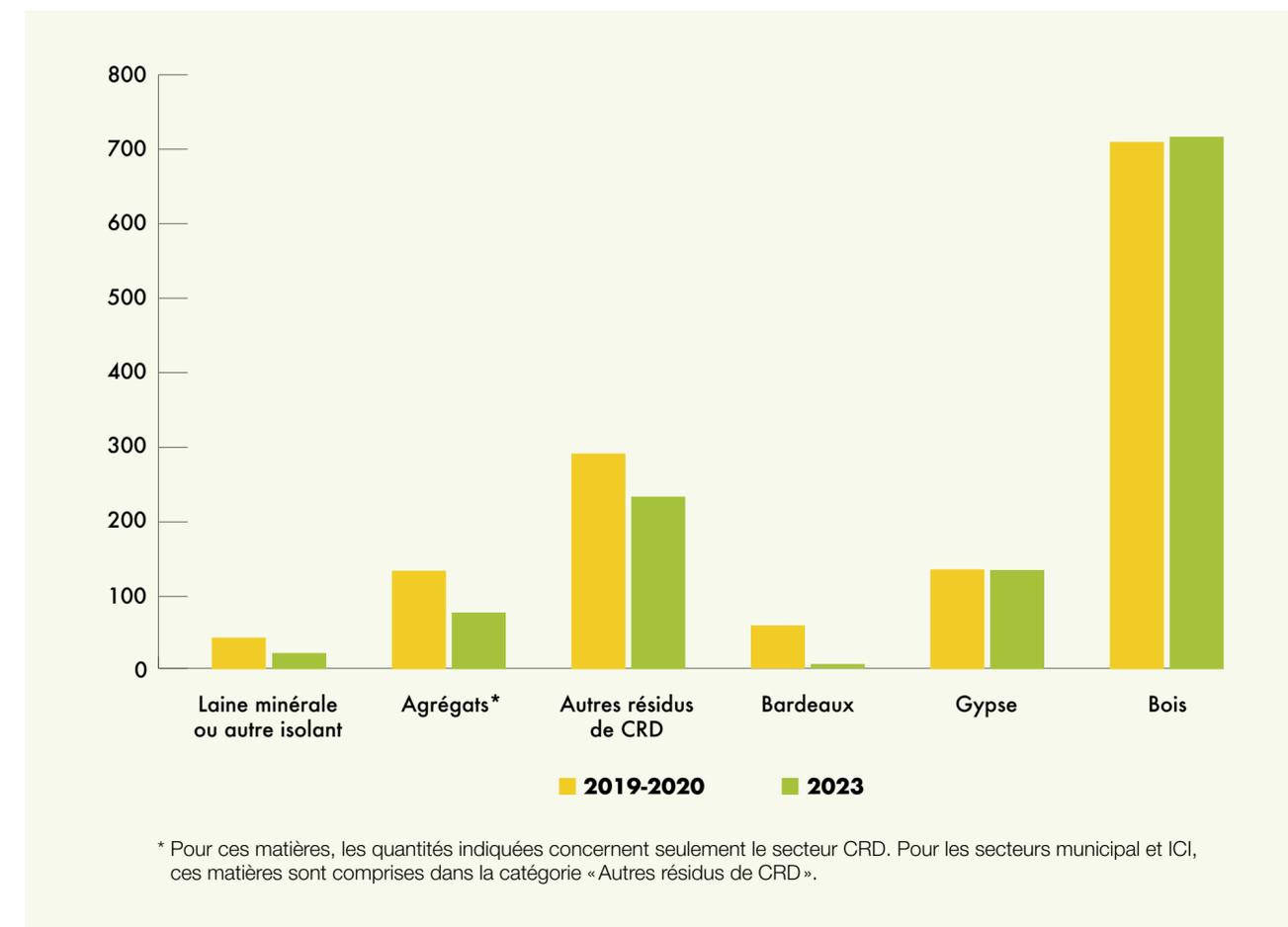


Figure 3

Composition des résidus de CRD éliminés en 2019-2020 et 2023 (tous secteurs confondus)

(en milliers de tonnes)



Plus de la moitié des résidus de CRD éliminés sont composés de bois, soit 716 000 tonnes (Figure 4). Les sous-catégories de matières que compose le bois sont les matériaux de construction en bois, les produits de finition en bois, les contenants, emballages et palettes de bois, le bois traité et les autres bois. D'ailleurs, les matériaux de construction en bois (bois de charpente, bois d'œuvre, panneaux de copeaux orientés, de contreplaqué, etc.) composent plus du tiers du bois éliminé, mais il s'agit quand même d'une diminution par rapport aux résultats de 2019-2020.

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

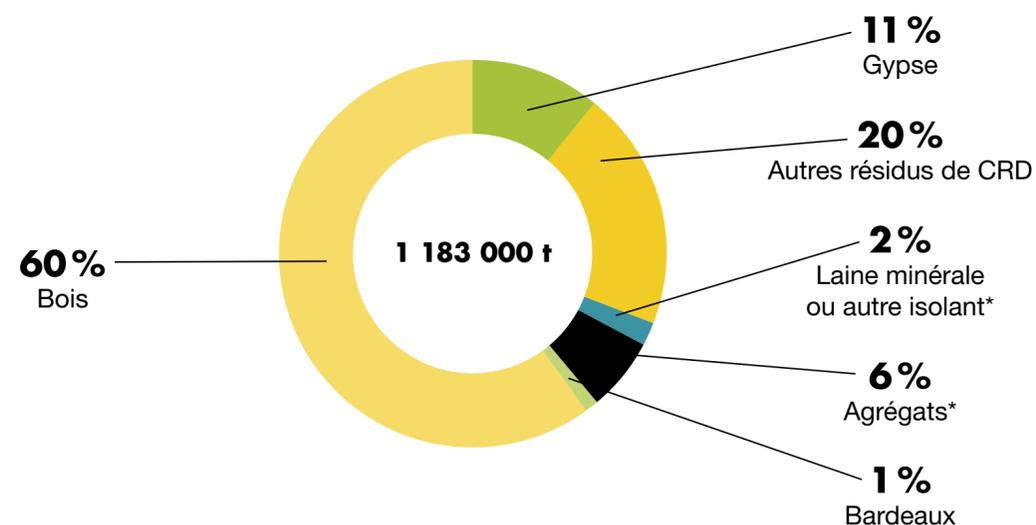
Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Quant aux autres résidus de CRD éliminés, outre le bois, on retrouve par ordre d'importance, les autres résidus (232 000 tonnes), le gypse (133 000 tonnes), les agrégats (76 000 tonnes), ainsi que d'autres matières, telles que divers matériaux isolants (21 000 tonnes) et les bardeaux (6 000 tonnes) (Figure 4).

La diminution est davantage prononcée pour les bardeaux, la laine minérale ou autres isolants, ainsi que les agrégats. Pour ce qui est des bardeaux, cette baisse peut être expliquée par l'échantillonnage de conteneurs détenant davantage cette matière en 2019-2020, puisque cette dernière peut se retrouver en quantité importante lors d'une réfection de toiture.

Figure 4

Composition des résidus de CRD éliminés en 2023 (tous secteurs confondus) (en tonnes)



* Pour ces matières, les quantités indiquées concernent seulement le secteur CRD. Pour les secteurs municipal et ICI, ces matières sont comprises dans la catégorie « Autres résidus de CRD ».

Quant aux encombrants éliminés, ils ont également connu une baisse de 17 000 tonnes entre 2019 et 2023, et celle-ci a surtout été remarquée au niveau du secteur municipal pour la sous-catégorie « Meubles et autres articles de maison ». L'étude de

caractérisation précédente, menée en partie pendant la pandémie de COVID-19, a observé que de nombreux citoyens ont effectué du ménage dans leur domicile. Par conséquent, l'effet de cette action peut s'être estompé avec le temps.

Les textiles et les RDD

Finalement, on observe des hausses globales des quantités éliminées pour les textiles ainsi que pour les résidus domestiques dangereux (RDD) comprenant certains produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP). En ce qui concerne les textiles, la quantité éliminée poursuit son ascension avec une croissance allant jusqu'à plus de quatre points de pourcentage par année, soit l'équivalent de 54 000 tonnes entre 2019 et 2023. Cela évoque clairement l'effet du phénomène de mode rapide ou *fast fashion*, ce dernier ayant bouleversé l'industrie de la mode ces dernières années, la quantité totale éliminée ayant plus que doublé depuis 2011. Ce modèle repose sur la production de vêtements bon marché à une vitesse impressionnante, offrant ainsi aux consommateurs la possibilité d'acheter des articles tendance à des prix accessibles. Cette augmentation est d'ailleurs clairement plus prononcée pour le secteur municipal avec une hausse de plus de 25 % des quantités éliminées entre 2019-2020 et 2023, représentant environ 44 000 tonnes et un peu moins du côté ICI avec 8 % d'augmentation des quantités éliminées, représentant 9 000 tonnes.

Pour ce qui est des quantités de RDD éliminés, elles ont augmenté de près de 29 % entre 2019 et 2023, représentant un tonnage de 19 000 tonnes. Cette croissance significative est majoritairement observée dans le secteur ICI. L'implantation de nouveaux programmes de REP, tels que ceux concernant les produits pharmaceutiques et les contenants pressurisés de combustibles, en plus de ceux déjà en place, devrait permettre dans les prochaines années de dévier davantage de matières de l'élimination. Toutefois, le niveau de granularité des données ne permet pas d'obtenir précisément quelles matières ont enregistré les plus fortes hausses de quantités éliminées comparativement aux données de 2019-2020. Il ne faut tout de même pas omettre que malgré leur faible tonnage, ces matières ont un fort impact sur l'environnement.

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Secteurs municipal et ICI

Les figures suivantes présentent les résultats pour 2023, pour les grandes catégories de matières des secteurs municipal et ICI.

Figure 5

Composition des matières éliminées en 2023 provenant du secteur municipal
 (en tonnes)

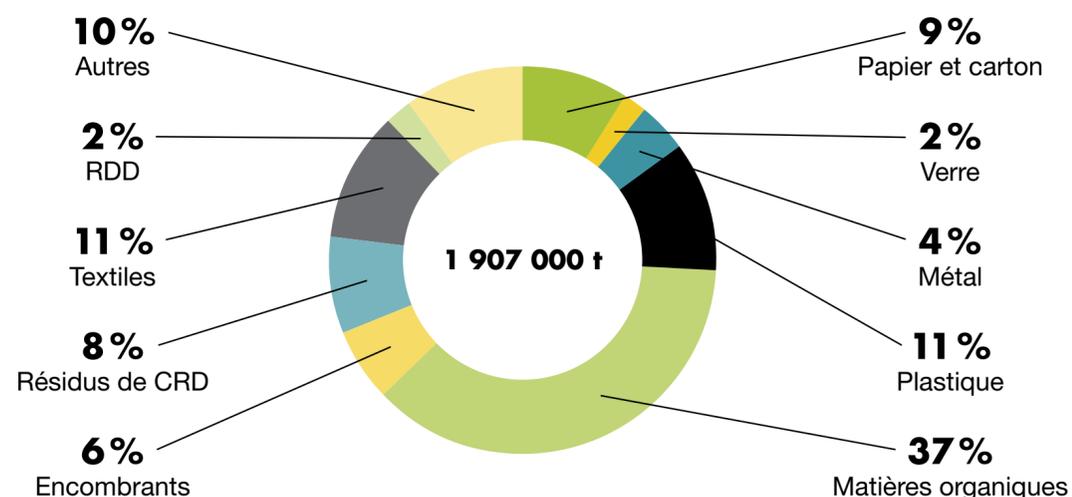
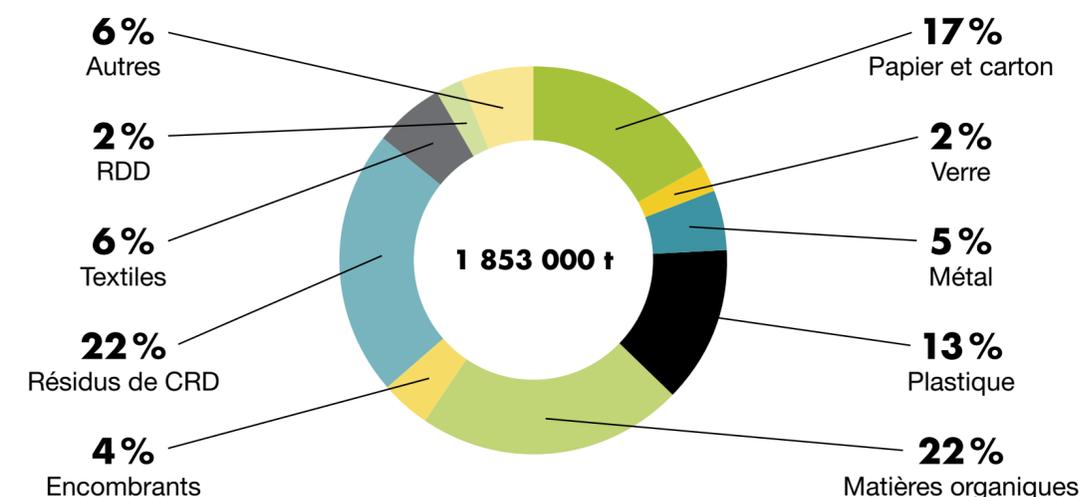


Figure 6

Composition des matières éliminées en 2023 provenant du secteur ICI
 (en tonnes)



Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Matières organiques

Les matières organiques dominent en termes de représentativité, tant pour le secteur municipal avec une proportion de 37 % des matières totales éliminées que pour le secteur ICI, mais dans une moindre mesure avec une proportion de 22 %. Plus précisément, ce sont les résidus de table que nous retrouvons en plus grande proportion pour le secteur ICI et les autres matières organiques⁶ pour le secteur municipal (Figures 7 et 8). Tel que mentionné précédemment, malgré les efforts mis en place, la réduction du gaspillage alimentaire demeure à prioriser.

Figure 7

Matières organiques éliminées en 2023 (secteur municipal)

(en tonnes)

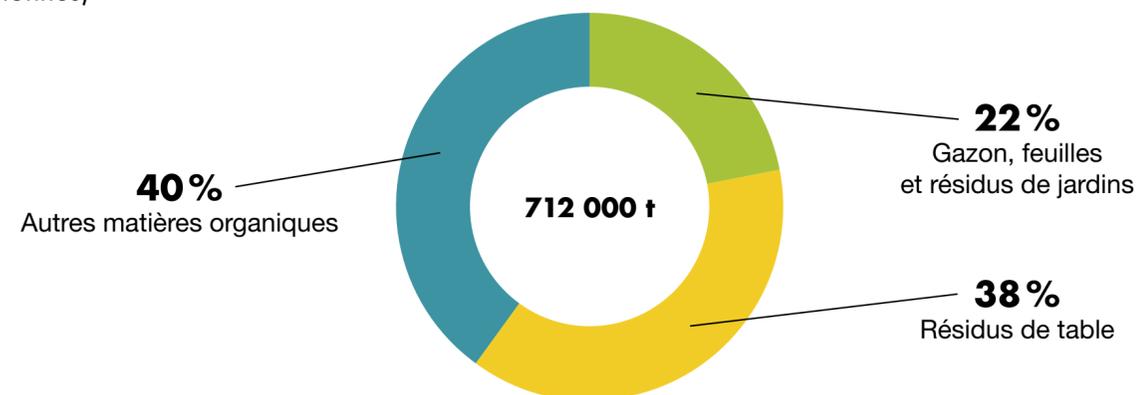
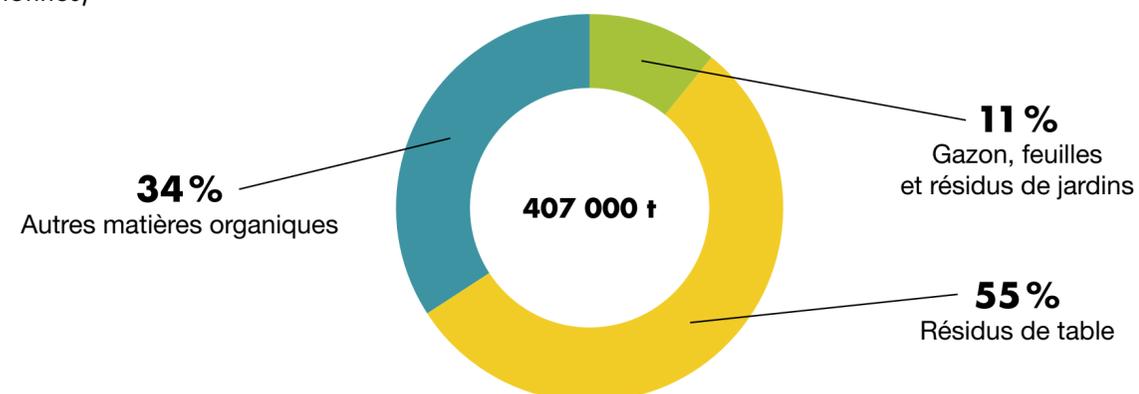


Figure 8

Matières organiques éliminées en 2023 (secteur ICI)

(en tonnes)



Papier, carton, plastique, verre et métal

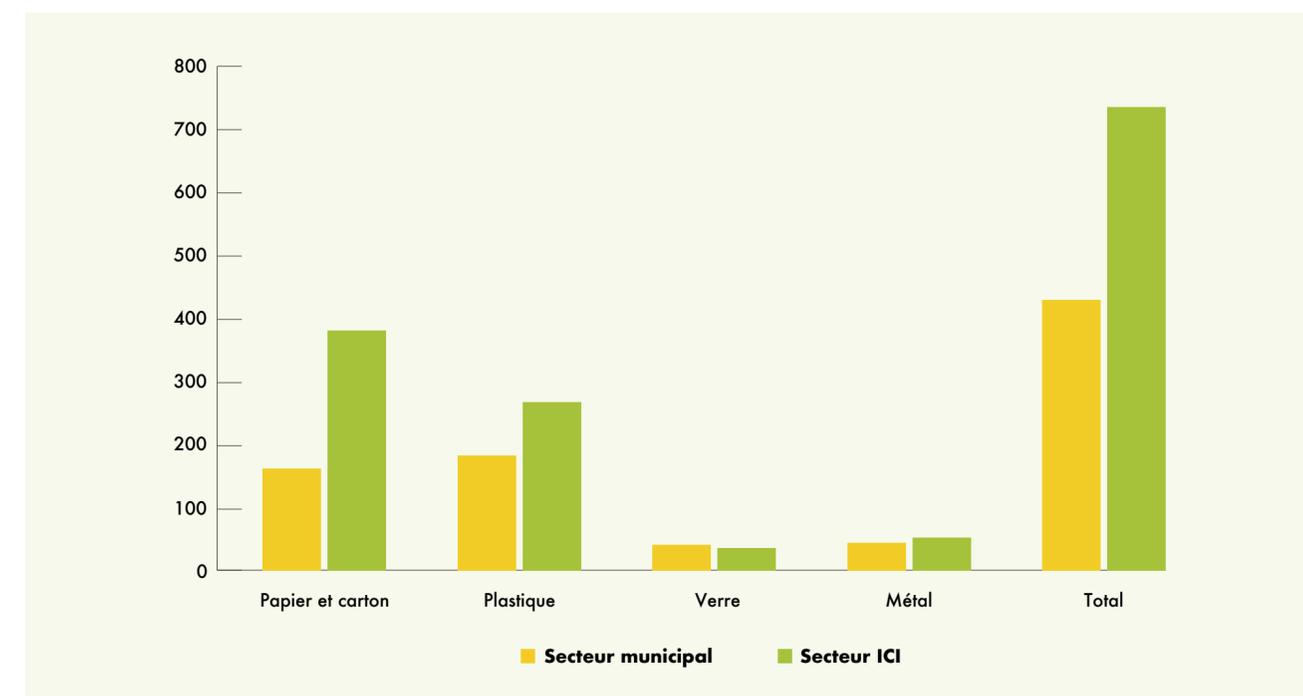
En deuxième niveau d'importance de composition pour le secteur municipal, on retrouve le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal dans une proportion de 25 %. La proportion pour ces mêmes matières est plus élevée pour le secteur ICI, soit 37 %. La figure 9 illustre la différence entre les deux secteurs pour chacune de ces catégories de matière.

Le papier et le carton forment la catégorie la plus éliminée pour le secteur ICI avec un tonnage de 316 000 tonnes, soit presque le double du secteur municipal (164 000 tonnes). Les cartons sont les sous-catégories les plus nombreuses en termes de tonnage pour ces deux secteurs, soit 197 000 tonnes pour les cartons ondulés, pressés et plats du secteur ICI et 98 000 tonnes dans la même sous-catégorie pour le secteur municipal.

Figure 9

Papier, carton, plastique, verre et métal éliminés en 2023, secteurs municipal et ICI

(en milliers de tonnes)



⁶ Comprenant principalement les matières généralement non acceptées dans une 3^e voie tels que : produits sanitaires souillés autres que des couches jetables (produits provenant de la salle de bain tels que serviettes hygiéniques, soie dentaire, etc.), cigarettes, cheveux et poils d'animaux, litière et excréments d'animaux, etc.

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Une quantité considérable de plastiques a été éliminée pour les deux secteurs, atteignant 456 000 tonnes. Près de la moitié de ces plastiques sont des emballages, et puisque le poids unitaire de ces articles est normalement très bas, les volumes concernés sont impressionnants.

La présence accrue de contenants et emballages en carton et plastique, tant pour le secteur municipal que le secteur ICI, pourrait être due au suremballage des produits que l'on retrouve sur le marché. Avec la modernisation de la collecte sélective qui obligera notamment la desserte des commerces et institutions à compter de 2027, il sera intéressant de comparer les résultats et l'impact sur la quantité de matières recyclables de ce secteur.

Pour ce qui est du métal, les quantités sont similaires pour les deux secteurs, soit 68 000 tonnes pour le secteur municipal et 98 000 tonnes pour le secteur ICI. La sous-catégorie « Autres métaux » s'avère la plus significative en ce qui concerne les quantités éliminées, comprenant la ferraille, tôle, filage, tuyaux de plomberie en cuivre, clous, ustensiles, épingles, aimants à frigo, chaudrons et poêlons, sangles de métal, pailles réutilisables en acier, etc. Il s'agit de matières généralement non captées par la collecte sélective, mais détenant tout de même un fort potentiel de recyclabilité.

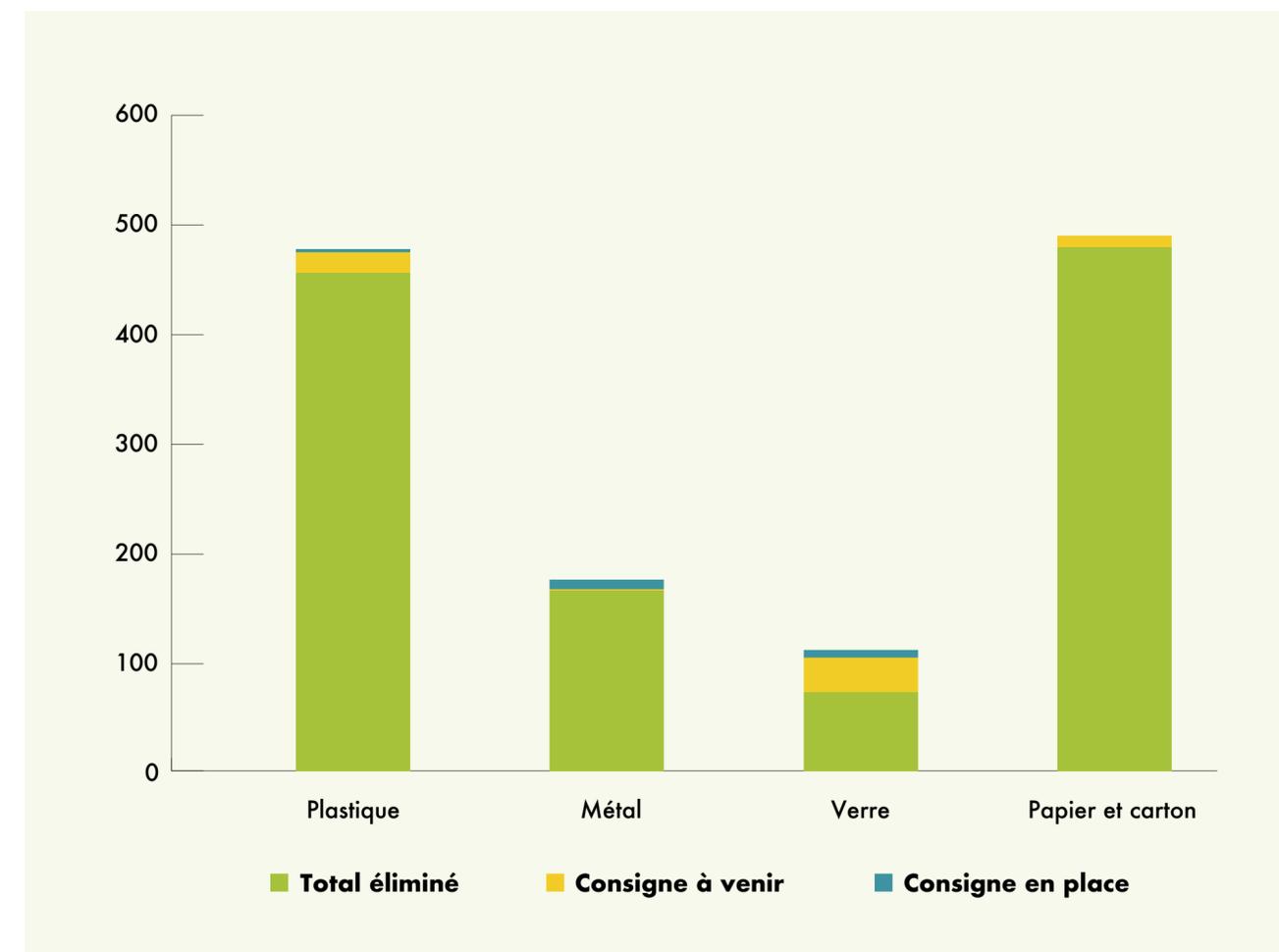
Quant au verre éliminé, on retrouve 40 000 tonnes pour le secteur municipal et 33 000 tonnes pour le secteur ICI. Ces quantités excluent le verre qui est utilisé dans les lieux d'élimination pour fins de recouvrement ou autres usages ([voir la fiche Élimination du Bilan sur la gestion des matières résiduelles 2023](#)). Les bouteilles représentent près de la moitié de ce tonnage pour le secteur municipal (19 000 tonnes) et les deux tiers pour le secteur ICI (21 000 tonnes).

Pour l'étude de 2023, certaines sous-catégories ont été modifiées afin que les matières consignées ou celles qui le seront avec la modernisation du système de consigne puissent être comptabilisées à part des autres (Figure 10).

Figure 10

Papier, carton, plastique, verre et métal éliminés en 2023 incluant les matières consignées et celles à venir pour les secteurs municipal et ICI

(en milliers de tonnes)



Au total, près de 61 000 tonnes de matières éliminées, dont la moitié est du verre, sont visées par une consigne à venir, et 18 000 tonnes par une consigne déjà en place. Avec les diverses phases de la modernisation de la consigne prévues d'ici 2027, il sera pertinent de comparer les résultats de ces sous-catégories de matières lors d'une prochaine étude de caractérisation.

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Résidus de CRD

Au niveau municipal, les résidus de CRD représentent 8 % (160 000 tonnes) de l'ensemble des matières éliminées (Figure 5), alors que dans le secteur ICI, ces résidus représentent plutôt 22 % (402 000 tonnes) du total des matières éliminées (Figure 6).

La composition des résidus de CRD éliminés varie considérablement en fonction du secteur d'activité. Il en va de même pour leur proportion par rapport à l'ensemble des matières résiduelles éliminées dans chaque secteur, comme le montrent les figures suivantes.

Figure 11

Résidus CRD éliminés en 2023 (secteur municipal) (en tonnes)

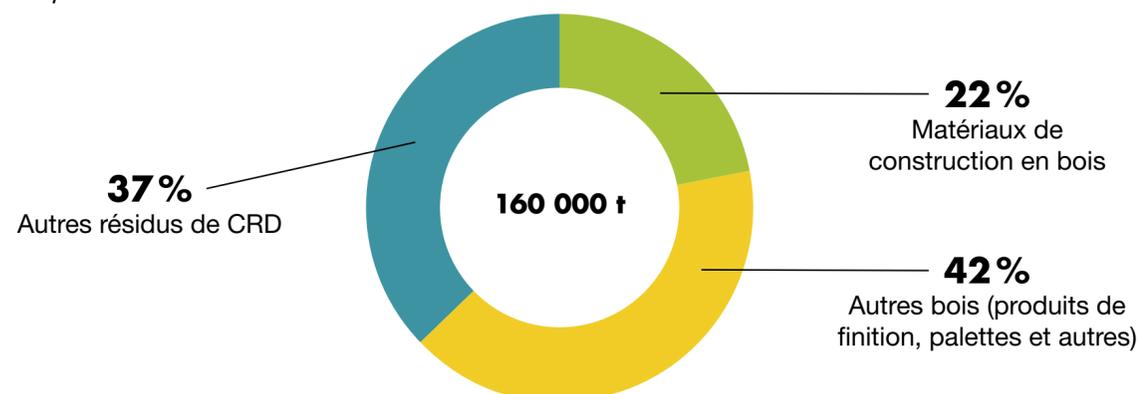
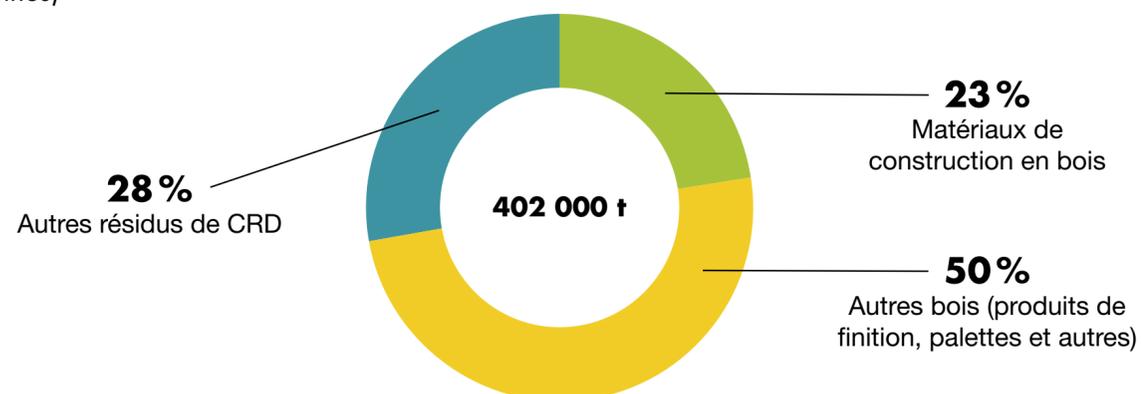


Figure 12

Résidus CRD éliminés en 2023 (secteur ICI) (en tonnes)

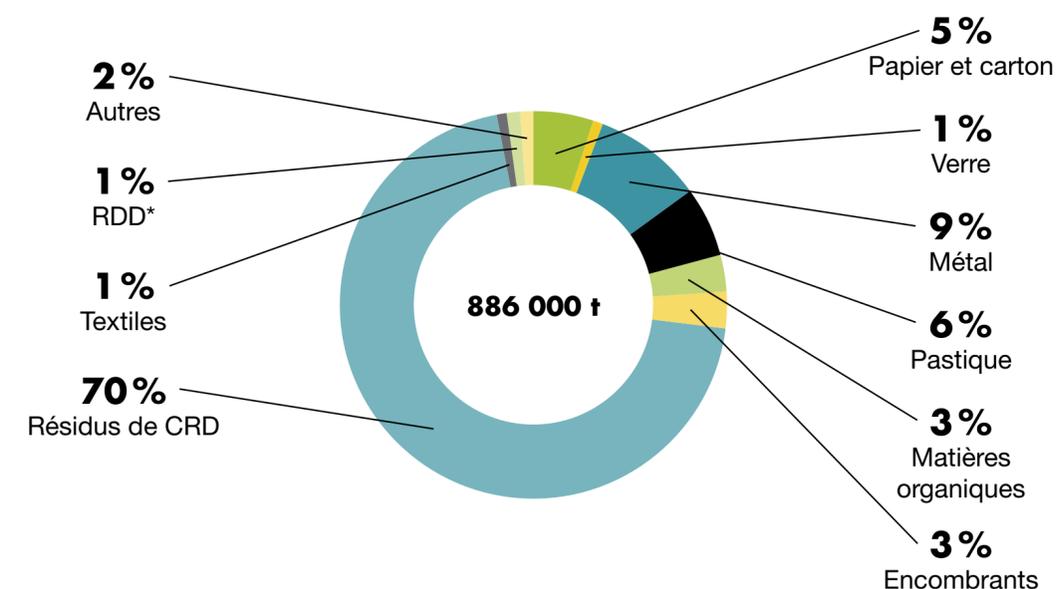


Secteur CRD

En ce qui concerne le secteur CRD, la composition des résidus éliminés diffère de celle des secteurs municipal et ICI. Les résultats de l'étude, présentés à la figure 13, exposent plus en détails les différentes catégories que composent les résidus de CRD éliminés, puisque ces derniers représentent plus de 70 % du total pour ce secteur.

Figure 13

Composition des matières éliminées en 2023 provenant du secteur CRD (en tonnes)



* Cette catégorie comprend entre autres les produits sous la REP.

En observant les figures 14 et 15, on remarque une augmentation importante de la sous-catégorie « Autres matières » comprenant le papier et carton, le verre, le métal, le plastique (PCVMP), les matières organiques, les encombrants, les textiles, les RDD et produits sous REP et autres. En 2023, les quantités de PCVMP ont doublé par rapport aux quantités de 2019-2020 et les matières organiques ont sextuplé. Presque toutes les sous-catégories de matériaux du secteur CRD enregistrent une augmentation par rapport à 2019-2020, à l'exception des agrégats, des matériaux de construction en bois, des bardeaux, de la laine minérale et autre isolant ainsi que les autres résidus de CRD. En ce qui a trait aux agrégats (béton, asphalte, pierre, brique), leur réduction

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

pourrait être causée par l'augmentation du réemploi de ces matières et le stockage et conditionnement dans des installations telles que des carrières et sablières. Somme toute, la diminution du nombre de mises en chantier dans le secteur résidentiel, due aux conditions d'emprunt difficiles et la pénurie de main-d'oeuvre⁷ pourrait concorder avec la diminution des matières entourant la construction neuve de bâtiments, tels les matériaux de construction en bois. L'augmentation des autres sous-catégories de matières pourrait être liée à l'augmentation de la valeur des grands chantiers en 2023⁸ comparativement à 2019⁹ et aux travaux de rénovation des secteurs industriel, institutionnel et commercial¹⁰.

Figure 14

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 provenant du secteur CRD

(en tonnes)

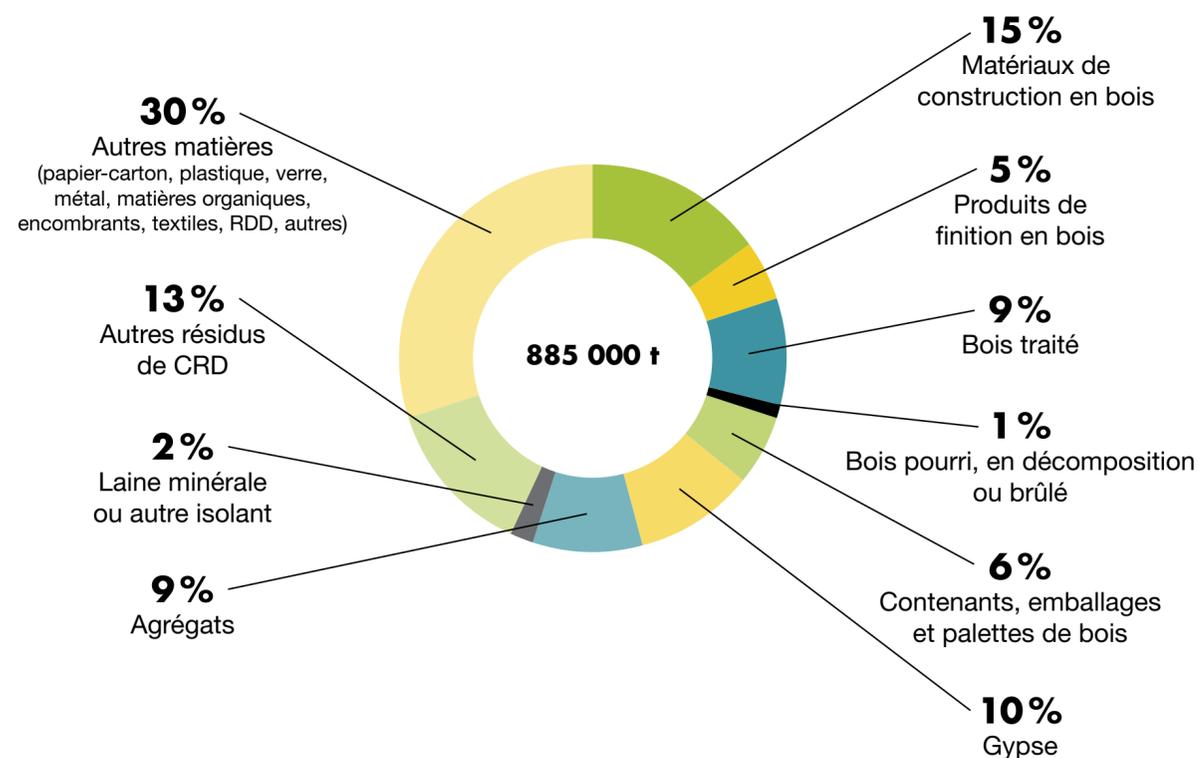
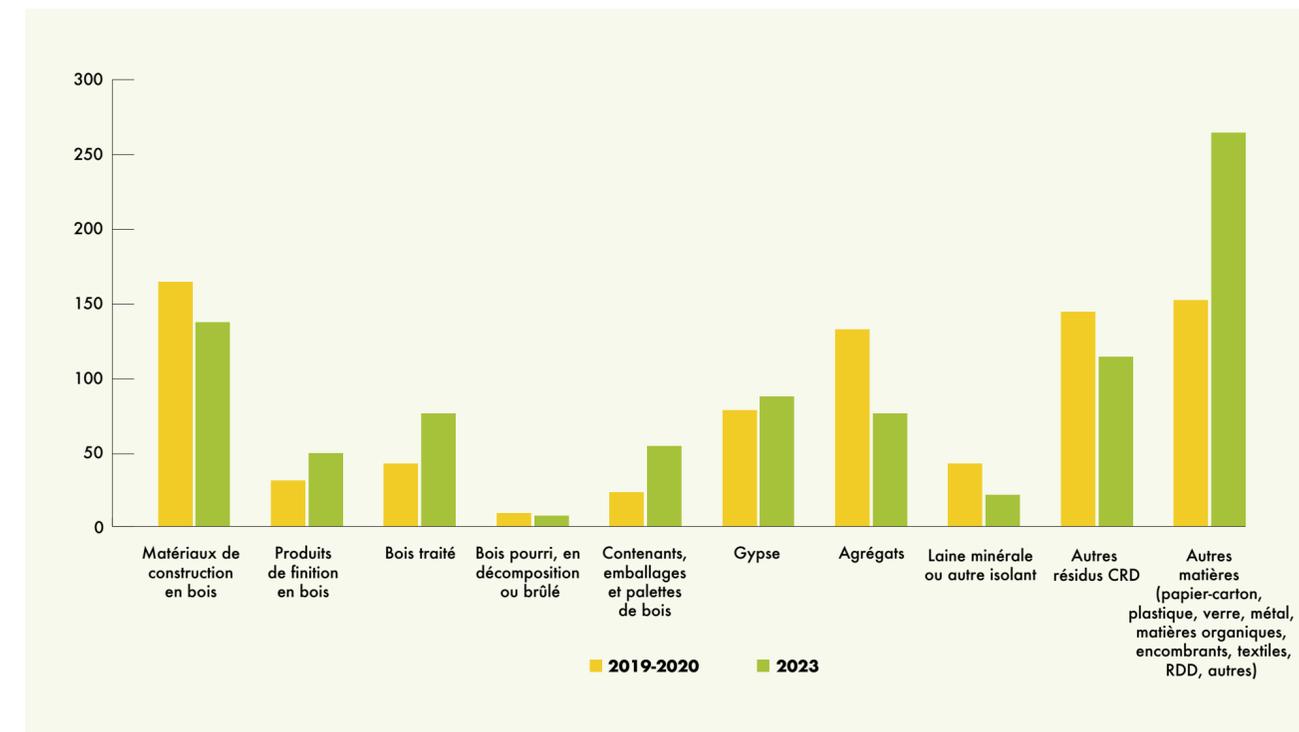


Figure 15

Composition détaillée des matières éliminées en 2019-2020 et 2023 provenant du secteur CRD

(en milliers de tonnes)



⁷ Les mises en chantier d'habitations ont diminué de 7% en 2023 par rapport à 2022 | SCHL

⁸ Faits saillants sur l'industrie de la construction 2023 – CCQ

⁹ Statistiques annuelles de l'industrie de la construction 2019 - CCQ

¹⁰ Statistique Canada, Enquête des permis de bâtir. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

	Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
	Journaux	3 000	0,2 %
	Publications et circulaires en papier journal	6 000	0,3 %
	Revue, magazines, catalogues et documents reliés	10 000	0,5 %
	Papier à usage général / papier de bureau	12 000	0,6 %
	Autres imprimés (Ex. : courrier, factures, enveloppes, encarts promotionnels, calendriers, billets de loterie, reçus de caisse, papier déchiqueté, cartes de souhaits, agendas personnels, etc.)	6 000	0,3 %
	Autres papiers (Ex. : photographies, papier carbone, etc.)	2 000	0,1 %
	Carton ondulé et carton pressé	64 000	3,3 %
	Sacs d'emplètes et emballages de papier kraft	10 000	0,5 %
	Carton plat d'emballage	35 000	1,8 %
	Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	1 000	0,0 %
	Autres emballages de papier (Ex. : étiquettes volantes pour vêtements, papier de type journal utilisé comme matière d'emballage, papier de soie, emballages cadeaux, etc.)	3 000	0,1 %
	Papier laminé	5 000	0,3 %
	Contenants composites	1 000	0,0 %
	Contenants à pignon, Tetra Pak et autres contenants aseptiques multicouches qui seront consignés	4 000	0,2 %
	Contenants à pignon, Tetra Pak et autres contenants aseptiques multicouches qui ne seront pas consignés	1 000	0,1 %
	Sous-total Papier et carton	160 000	8,4 %
	Bouteilles en verre consignées de boissons alcoolisées et non alcoolisées	5 000	0,3 %
	Bouteilles en verre de boissons alcoolisées qui seront consignées	10 000	0,5 %
	Bouteilles en verre de boissons non alcoolisées qui seront consignées	3 000	0,2 %
	Bouteilles en verre qui ne seront pas consignées	1 000	0,1 %
	Contenants alimentaires	11 000	0,6 %
	Verre plat, grès, céramique et autre verre (Ex. : vaisselle, verres à boire, pyrex, vitres de fenêtres, miroirs cassés, ampoules, cristal, équipements de laboratoires, etc.)	10 000	0,5 %
	Sous-total Verre	40 000	2,1 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

	Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
	Canettes de boissons non alcoolisées consignées	4 000	0,2 %
	Canettes de boissons alcoolisées consignées	1 000	0,1 %
	Canettes de boissons non alcoolisées qui seront consignées	1 000	0,0 %
	Canettes de boissons alcoolisées qui seront consignées	<1 000	0,0 %
	Contenants de boissons en aluminium non consignés, autres contenants, emballages et papiers en aluminium	12 000	0,6 %
	Autres contenants et emballages non consignés en métal, incluant les aérosols et tubes métalliques en acier (autre que RDD ou produits sous REP)	8 000	0,4 %
	Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	1 000	0,1 %
	Autres métaux (Ex. : ferraille, tôle, filage, tuyaux de plomberie en cuivre, clous, ustensiles, épingles, aimants à frigo, chaudrons et poêlons, sangles de métal, pailles réutilisables en acier, etc.)	42 000	2,2 %
	Sous-total Métal	68 000	3,6 %
	Bouteilles consignées en plastique	2 000	0,1 %
	Bouteilles de boissons qui seront consignées # 1	3 000	0,1 %
	Bouteilles de boissons non consignées, autres bouteilles et contenants à bouchons # 1	2 000	0,1 %
	Autres emballages alimentaires # 1 (Ex. : contenants pour petits fruits, contenants pour laitue, emballages-coques pour croissants ou muffins, contenants d'œufs, barquettes pour biscuits, etc.)	9 000	0,5 %
	Autres produits en PET (# 1) (Ex. : feuilles de plastiques rigides, type pentaplast et plexiglass)	1 000	0,1 %
	Bouteilles qui seront consignées # 2	2 000	0,1 %
	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seau/chaudière)	5 000	0,2 %
	Autres produits en HDPE (# 2) (Ex. : courroies pour attaches en HDPE, produits de construction (Tyvek), grands bacs de rangement, articles de maison en plastique, etc.)	12 000	0,6 %
	Bouteilles qui seront consignées # 3	1 000	0,1 %
	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3	<1 000	0,0 %
	Autres produits en PVC (# 3) (Ex. : matériaux de construction, tuyaux, revêtements extérieurs, etc.)	3 000	0,1 %
	Bouteilles # 4 et # 5 qui seront consignées	<1 000	0,0 %
	Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seau/chaudière)	9 000	0,5 %
	Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) (Ex. : Coroplast, acrylique, nylon rigide, grands bacs de rangement, articles de maison en plastique, etc.)	5 000	0,3 %
	Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5	7 000	0,4 %
	Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	1 000	0,0 %
	Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) (Ex. : pots de fleurs pour plantation à court terme, tubes pour produits cosmétiques, tubes dentifrices, contenants de gomme, coupes à pouding non identifiées, emballages-coques de plastique, filets pour agrumes, élastiques, etc.)	8 000	0,4 %
	Contenants et emballages # 6 expansés (alimentaire et protection-isolation)	8 000	0,4 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
Contenants et emballages # 6 non expansés	2 000	0,1 %
Sacs autoportants (<i>stand up pouches</i>)	2 000	0,1 %
Autres sacs et films plastiques et laminés (Ex. : emballages de viande, emballages de fromage, sacs doublant les boîtes de céréales, sacs de croustilles, emballages de friandises, sachets pour café, sachets tubulaires de yogourt, etc.)	27 000	1,4 %
Sacs et pellicules d'emballages # 2 et # 4	18 000	1,0 %
Contenants, emballages, sacs et pellicules en PLA (acide polylactique) et autres plastiques dégradables	<1 000	0,0 %
Sacs d'emplettes conventionnels	1 000	0,1 %
Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect tissu	2 000	0,1 %
Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect rigide	1 000	0,1 %
Produits à usage unique en plastique visés par le Règlement interdisant les plastiques à usage unique	2 000	0,1 %
Autres films plastiques (non-emballage) (Ex. : sacs à poubelle, sacs à sandwich Ziploc, pellicule moulante (cellophane), etc.)	30 000	1,6 %
Emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (non PLA) et autres plastiques (Ex. : pots de fleurs à caractère durable, seaux d'entretien, CD, DVD, vidéocassettes, pièces d'automobiles en plastique, etc.)	37 000	1,9 %
Sous-total Plastique	198 000	10,4 %
Sous-total PC et VMP	466 000	24,5 %
Gazon, feuilles et résidus de jardins	156 000	8,2 %
Résidus de table	270 000	14,2 %
Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3 ^e voie (Ex. : cendre, papier à mains, essuie-tout, serviettes de table, bâtons de popsicle, nourriture d'animaux, mouchoirs, cotons-tiges en carton, etc.)	65 000	3,4 %
Arbres et branches	22 000	1,2 %
Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3 ^e voie (Ex. : serviettes hygiéniques, soie dentaire, cigarettes, cheveux et poils d'animaux, litière et excréments d'animaux, etc.)	104 000	5,4 %
Couches jetables	90 000	4,7 %
Sous-total Matières organiques	707 000	37,1 %
Bouteilles d'eau à remplissage unique qui seront consignées	4 000	0,2 %
Contenants laminés en fibres	4 000	0,2 %
Dosettes de café	7 000	0,4 %
Vaisselle et ustensiles autres que plastiques	5 000	0,3 %
Sous-total Produits à usage unique*	20 000	1,1 %

*Les matières de cette catégorie ont été réparties selon leur composition principale dans la présentation des résultats globaux et par secteur d'activités (Ex. : la sous-catégorie « Contenants laminés en fibre » est incluse dans la catégorie « Papier et carton »)

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
Petits électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs (Ex. : mobilier, matelas, meubles de jardin, toiles de piscine, vélos, poussettes, landaus, etc.)	39 000	2,0 %
Meubles et autres articles de maison	63 000	3,3 %
Pneus visés par le droit environnemental	<1 000	0,0 %
Pneus non visés par le droit environnemental	<1 000	0,0 %
Pneus de vélos	2 000	0,1 %
Sous-total Encombrants excluant les produits sous REP	104 000	5,5 %
Matériaux de construction en bois	35 000	1,8 %
Produits de finition en bois	31 000	1,7 %
Autres bois, incluant le bois traité	34 000	1,8 %
Gypse	14 000	0,8 %
Bardeaux d'asphalte	1 000	0,0 %
Produits de toiture	2 000	0,1 %
Autres résidus CRD (Ex. : béton, asphalte, pierre, brique, tuiles de céramique, tapis, laine minérale ou autre isolant, tuiles acoustiques ou de plafond suspendu, recouvrement de sol, etc.)	42 000	2,2 %
Contenants, emballages et palettes de bois	1 000	0,1 %
Sous-total Résidus de CRD	160 000	8,4 %
Vêtements	68 000	3,5 %
Textiles d'utilisation domestique ou commerciale	92 000	4,8 %
Bottes et chaussures	24 000	1,2 %
Accessoires (Ex. : ceintures, gants et mitaines, bandeaux, foulards, tuques et chapeaux, casquettes, manchons et jambières, etc.)	20 000	1,0 %
Peluches	3 000	0,2 %
Sous-produits de textiles et cuir préconsommation	4 000	0,2 %
Masques de protection individuelle	1 000	0,0 %
Autres ÉPI, matières de la pandémie et de la santé	2 000	0,1 %
Autres (Ex. : accessoires de sport et de protection, sacs, sacoches et portefeuilles, articles textiles pour animaux, masques, accessoires de costumes, etc.)	5 000	0,2 %
Sous-total Textiles	218 000	11,4 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
Objets divers (Ex. : balles de tennis, articles de bébé de petites dimensions, briquets, stylos, etc.)	79 000	4,1 %
Matières résiduelles non compostables présentes dans un contenant (Ex. : shampoing, savon, produits de beauté, autres liquides ou solides, etc.)	4 000	0,2 %
Particules fines, autres, inconnus ou résidus ultimes	108 000	5,6 %
Sous-total Autres	190 000	10,0 %
Les peintures au latex et les autres types de peinture sauf les peintures en aérosol	2 000	0,1 %
Les peintures en aérosol et leurs contenants	2 000	0,1 %
Les huiles minérales, synthétiques ou végétales	1 000	0,0 %
Les contenants de 50 L ou moins utilisés pour la mise sur le marché des produits visés à la catégorie « Huiles minérales, synthétiques ou végétales »	<1 000	0,0 %
Les filtres	1 000	0,0 %
Les liquides de refroidissement et antigels	<1 000	0,0 %
Tubes fluorescents	<1 000	0,0 %
Lampes fluocompactes	1 000	0,0 %
Tout autre type de lampes contenant du mercure	<1 000	0,0 %
Ordinateurs de bureau ou portables et tablettes électroniques	<1 000	0,0 %
Dispositifs d'affichage, tels que les écrans d'ordinateurs et les téléviseurs	7 000	0,4 %
Imprimantes, numériseurs, télécopieurs et photocopieurs	2 000	0,1 %
Les téléphones de tout type, les téléavertisseurs et les répondeurs téléphoniques	<1000	0,0 %
Les produits électroniques portables non visés aux catégories précédentes	1 000	0,1 %
Les produits électroniques non portables et non visés par une des catégories	5 000	0,3 %
Les périphériques et les accessoires conçus pour être utilisés avec un produit visé	4 000	0,2 %
Piles rechargeables, incluant les piles au plomb-acide scellées de 5 kg et moins	<1 000	0,0 %
Piles à usage unique	1 000	0,0 %
Appareils de réfrigération et de congélation, destinés à un usage domestique	3 000	0,1 %
Appareils de réfrigération et de congélation, destinés à un usage commercial ou institutionnel	<1 000	0,0 %
Climatiseurs, thermopompes et déshumidificateurs	1 000	0,1 %
Cuisinières, fours encastrables, surfaces de cuisson encastrables, lave-vaisselle, machines à laver et sèche-linges	<1 000	0,0 %
Films, filets et ficelles, tubes et leurs embouts, sacs et toiles servant à la conservation ou à l'enrubannage de l'ensilage ou du foin	3 000	0,2 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

	Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
	Autres sacs conçus pour un usage agricole	1 000	0,1 %
	Contenants conçus pour un usage agricole	<1 000	0,0 %
	Paillis de plastique, plastiques utilisés pour le recouvrement de tunnels et dans les systèmes d'irrigation goutte à goutte	<1 000	0,0 %
	Bâches ou couvertures flottantes, plastiques utilisés pour le recouvrement de serres, filets anti-insectes et anti-oiseaux, couvertures pour fosses à lisier, tapis d'irrigation et de sol	1 000	0,0 %
	Plastiques acéricoles	1 000	0,1 %
	Pesticides de classe 1 à 3A et semences enrobées de pesticides	<1 000	0,0 %
	Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique	<1 000	0,0 %
	Contenants pressurisés de combustibles à remplissage multiple	<1 000	0,0 %
	Produits pharmaceutiques	1 000	0,1 %
	Résidus domestiques dangereux (RDD)	3 000	0,2 %
	Sous-total RDD et produits sous REP	41 000	2,2 %
	TOTAL	1 907 000	100,0 %

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

	Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
	Journaux	5 000	0,3 %
	Publications et circulaires en papier journal	5 000	0,3 %
	Revue, magazines, catalogues et documents reliés	11 000	0,6 %
	Papier à usage général / papier de bureau	29 000	1,6 %
	Autres imprimés (Ex. : courrier, factures, enveloppes, encarts promotionnels, calendriers, billets de loterie, reçus de caisse, papier déchiqueté, cartes de souhaits, agendas personnels, etc.)	13 000	0,7 %
	Autres papiers (Ex. : photographies, papier carbone, etc.)	7 000	0,4 %
	Carton ondulé et carton pressé	166 000	9,0 %
	Sacs d'emplètes et emballages de papier kraft	11 000	0,6 %
	Carton plat d'emballage	32 000	1,7 %
	Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	<1 000	0,0 %
	Autres emballages de papier (Ex. : étiquettes volantes pour vêtements, papier de type journal utilisé comme matière d'emballage, papier de soie, emballages cadeaux, etc.)	5 000	0,3 %
	Papier laminé	17 000	0,9 %
	Contenants composites	1 000	0,1 %
	Contenants à pignon, Tetra Pak et autres contenants aseptiques multicouches qui seront consignés	6 000	0,3 %
	Contenants à pignon, Tetra Pak et autres contenants aseptiques multicouches qui ne seront pas consignés	1 000	0,0 %
	Sous-total Papier et carton	308 000	16,6 %
	Bouteilles en verre consignées de boissons alcoolisées et non alcoolisées	2 000	0,1 %
	Bouteilles en verre de boissons alcoolisées qui seront consignées	16 000	0,9 %
	Bouteilles en verre de boissons non alcoolisées qui seront consignées	2 000	0,1 %
	Bouteilles en verre qui ne seront pas consignées	1 000	0,1 %
	Contenants alimentaires	3 000	0,1 %
	Verre plat, grès, céramique et autre verre (Ex. : vaisselle, verres à boire, pyrex, vitres de fenêtres, miroirs cassés, ampoules, cristal, équipements de laboratoires, etc.)	9 000	0,5 %
	Sous-total Verre	33 000	1,8 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

	Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
	Canettes de boissons non alcoolisées consignées	2 000	0,1 %
	Canettes de boissons alcoolisées consignées	1 000	0,1 %
	Canettes de boissons non alcoolisées qui seront consignées	1 000	0,0 %
	Canettes de boissons alcoolisées qui seront consignées	<1000	0,0 %
	Contenants de boissons en aluminium non consignés, autres contenants, emballages et papiers en aluminium	6 000	0,3 %
	Autres contenants et emballages non consignés en métal, incluant les aérosols et tubes métalliques en acier (autre que RDD ou produits sous REP)	9 000	0,5 %
	Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	1 000	0,1 %
	Autres métaux (Ex. : ferraille, tôle, filage, tuyaux de plomberie en cuivre, clous, ustensiles, épingles, aimants à frigo, chaudrons et poêlons, sangles de métal, pailles réutilisables en acier, etc.)	78 000	4,2 %
	Sous-total Métal	98 000	5,3 %
	Bouteilles consignées en plastique	1 000	0,1 %
	Bouteilles de boissons qui seront consignées # 1	3 000	0,2 %
	Bouteilles de boissons non consignées, autres bouteilles et contenants à bouchons # 1	1 000	0,1 %
	Autres emballages alimentaires # 1 (Ex. : contenants pour petits fruits, contenants pour laitue, emballages-coques pour croissants ou muffins, contenants d'œufs, barquettes pour biscuits, etc.)	5 000	0,3 %
	Autres produits en PET (# 1) (Ex. : feuilles de plastiques rigides, type pentaplast et plexiglass)	2 000	0,1 %
	Bouteilles qui seront consignées # 2	1 000	0,1 %
	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seau/chaudière)	7 000	0,4 %
	Autres produits en HDPE (# 2) (Ex. : courroies pour attaches en HDPE, produits de construction (Tyvek), grands bacs de rangement, articles de maison en plastique, etc.)	17 000	0,9 %
	Bouteilles qui seront consignées # 3	<1 000	0,0 %
	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3	1 000	0,0 %
	Autres produits en PVC (# 3) (Ex. : matériaux de construction, tuyaux, revêtements extérieurs, etc.)	5 000	0,3 %
	Bouteilles # 4 et # 5 qui seront consignées	<1 000	0,0 %
	Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seau/chaudière)	7 000	0,4 %
	Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) (Ex. : Coroplast, acrylique, nylon rigide, grands bacs de rangement, articles de maison en plastique, etc.)	10 000	0,6 %
	Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5	11 000	0,6 %
	Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	1 000	0,0 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) (Ex. : pots de fleurs pour plantation à court terme, tubes pour produits cosmétiques, tubes dentifrices, contenants de gomme, coupes à pouding non identifiées, emballages-coques de plastique, filets pour agrume, élastiques, etc.)	7 000	0,4 %
Contenants et emballages # 6 expansés (alimentaire et protection-isolation)	12 000	0,6 %
Contenants et emballages # 6 non expansés	3 000	0,2 %
Sacs autoportants (<i>stand up pouches</i>)	1 000	0,0 %
Autres sacs et films plastiques et laminés (Ex. : emballages de viande, emballages de fromage, sacs doublant les boîtes de céréales, sacs de croustilles, emballages de friandises, sachets pour café, sachets tubulaires de yogourt, etc.)	27 000	1,5 %
Sacs et pellicules d'emballages # 2 et # 4	27 000	1,5 %
Contenants, emballages, sacs et pellicules en PLA (acide polylactique) et autres plastiques dégradables	<1 000	0,0 %
Sacs d'emplettes conventionnels	<1 000	0,0 %
Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect tissu	1 000	0,0 %
Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect rigide	<1 000	0,0 %
Produits à usage unique en plastique visés par le Règlement interdisant les plastiques à usage unique	2 000	0,1 %
Autres films plastiques (non-emballage) (Ex. : sacs à poubelle, sacs à sandwich Ziploc, pellicule moulante (cellophane), etc.)	33 000	1,8 %
Emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (non PLA) et autres plastiques (Ex. : pots de fleurs à caractère durable, seaux d'entretien, CD, DVD, vidéocassettes, pièces d'automobiles en plastique, etc.)	46 000	2,5 %
Sous-total Plastique	232 000	12,5 %
Sous-total PC et VMP	671 000	36,2 %
Gazon, feuilles et résidus de jardins	46 000	2,5 %
Résidus de table	225 000	12,2 %
Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3 ^e voie (Ex. : cendre, papier à mains, essuie-tout, serviettes de table, bâtons de popsicle, nourriture d'animaux, mouchoirs, cotons-tiges en carton, etc.)	55 000	3,0 %
Arbres et branches	5 000	0,3 %
Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3 ^e voie (Ex. : serviettes hygiéniques, soie dentaire, cigarettes, cheveux et poils d'animaux, litière et excréments d'animaux, etc.)	32 000	1,7 %
Couches jetables	39 000	2,1 %
Sous-total Matières organiques	402 000	21,7 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

	Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
	Bouteilles d'eau à remplissage unique qui seront consignées	4 000	0,2 %
	Contenants laminés en fibres	8 000	0,4 %
	Dosettes de café	4 000	0,2 %
	Vaisselle et ustensiles autres que plastiques	5 000	0,3 %
	Sous-total Produits à usage unique*	21 000	1,1 %
	Petits électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs (Ex. : mobilier, matelas, meubles de jardin, toiles de piscine, vélos, poussettes, landaus, etc.)	26 000	1,4 %
	Meubles et autres articles de maison	46 000	2,5 %
	Pneus visés par le droit environnemental	<1 000	0,0 %
	Pneus non visés par le droit environnemental	1 000	0,0 %
	Pneus de vélos	<1 000	0,0 %
	Sous-total Encombrants excluant les produits sous REP	73 000	4,0 %
	Matériaux de construction en bois	91 000	4,9 %
	Produits de finition en bois	62 000	3,4 %
	Autres bois, incluant le bois traité	55 000	3,0 %
	Gypse	32 000	1,7 %
	Bardeaux d'asphalte	3 000	0,2 %
	Produits de toiture	13 000	0,7 %
	Autres résidus CRD (Ex. : béton, asphalte, pierre, brique, tuiles de céramique, tapis, laine minérale ou autre isolant, tuiles acoustiques ou de plafond suspendu, recouvrement de sol, etc.)	63 000	3,4 %
	Contenants, emballages et palettes de bois	82 000	4,4 %
	Sous-total Résidus de CRD	402 000	21,7 %
	Vêtements	27 000	1,5 %
	Textiles d'utilisation domestique ou commerciale	43 000	2,3 %

*Les matières de cette catégorie ont été réparties selon leur composition principale dans la présentation des résultats globaux et par secteur d'activités (Ex. : la sous-catégorie «Contenants laminés en fibre» est incluse dans la catégorie «Papier et carton»)

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

	Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
	Bottes et chaussures	13 000	0,7 %
	Accessoires (Ex. : ceintures, gants et mitaines, bandeaux, foulards, tuques et chapeaux, casquettes, manchons et jambières, etc.)	9 000	0,5 %
	Peluches	1 000	0,1 %
	Sous-produits de textiles et cuir préconsommation	5 000	0,3 %
	Masques de protection individuelle	1 000	0,1 %
	Autres ÉPI, matières de la pandémie et de la santé	10 000	0,5 %
	Autres (Ex. : accessoires de sport et de protection, sacs, sacoches et portefeuilles, articles textiles pour animaux, masques, accessoires de costumes, etc.)	8 000	0,4 %
	Sous-total Textiles	118 000	6,4 %
	Objets divers (Ex. : balles de tennis, articles de bébé de petites dimensions, briquets, stylos, etc.)	40 000	2,1 %
	Matières résiduelles non compostables présentes dans un contenant (Ex. : shampoing, savon, produits de beauté, autres liquides ou solides, etc.)	4 000	0,2 %
	Particules fines, autres, inconnus ou résidus ultimes	67 000	3,6 %
	Sous-total Autres	111 000	6,0 %
	Les peintures au latex et les autres types de peinture sauf les peintures en aérosol	9 000	0,5 %
	Les peintures en aérosol et leurs contenants	3 000	0,1 %
	Les huiles minérales, synthétiques ou végétales	<1 000	0,0 %
	Les contenants de 50 L ou moins utilisés pour la mise sur le marché des produits visés à la catégorie « Huiles minérales, synthétiques ou végétales »	<1 000	0,0 %
	Les filtres	2 000	0,1 %
	Les liquides de refroidissement et antigels	<1 000	0,0 %
	Tubes fluorescents	<1 000	0,0 %
	Lampes fluocompactes	<1 000	0,0 %
	Tout autre type de lampes contenant du mercure	<1 000	0,0 %
	Ordinateurs de bureau ou portables et tablettes électroniques	3 000	0,1 %
	Dispositifs d'affichage, tels que les écrans d'ordinateurs et les téléviseurs	4 000	0,2 %
	Imprimantes, numériseurs, télécopieurs et photocopieurs	2 000	0,1 %
	Les téléphones de tout type, les téléavertisseurs et les répondeurs téléphoniques	1 000	0,0 %
	Les produits électroniques portables non visés aux catégories précédentes	<1 000	0,0 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
Les produits électroniques non portables et non visés par une des catégories	5 000	0,3 %
Les périphériques et les accessoires conçus pour être utilisés avec un produit visé	6 000	0,3 %
Piles rechargeables, incluant les piles au plomb-acide scellées de 5 kg et moins	<1 000	0,0 %
Piles à usage unique	<1 000	0,0 %
Appareils de réfrigération et de congélation, conçus et destinés à un usage domestique	2 000	0,1 %
Appareils de réfrigération et de congélation, conçus et destinés à un usage commercial ou institutionnel	1 000	0,0 %
Climatiseurs, thermopompes et déshumidificateurs	1 000	0,1 %
Cuisinières, fours encastrables, surfaces de cuisson encastrables, lave-vaisselle, machines à laver et sèche-linges	<1 000	0,0 %
Films, filets et ficelles, tubes et leurs embouts, sacs et toiles servant à la conservation ou à l'enrubannage de l'ensilage ou du foin	5 000	0,3 %
Autres sacs conçus pour un usage agricole	2 000	0,1 %
Contenants conçus pour un usage agricole	1 000	0,0 %
Paillis de plastique, plastiques utilisés pour le recouvrement de tunnels et dans les systèmes d'irrigation goutte à goutte	<1 000	0,0 %
Bâches ou couvertures flottantes, plastiques utilisés pour le recouvrement de serres, filets anti-insectes et anti-oiseaux, couvertures pour fosses à lisier, tapis d'irrigation et de sol	3 000	0,2 %
Plastiques acéricoles	<1 000	0,0 %
Pesticides de classe 1 à 3A et semences enrobées de pesticides	<1 000	0,0 %
Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique	<1 000	0,0 %
Contenants pressurisés de combustibles à remplissage multiple	1 000	0,1 %
Produits pharmaceutiques	1 000	0,1 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	4 000	0,2 %
Sous-total RDD et produits sous REP	56 000	3,0 %
TOTAL	1 854 000	100,0 %

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

	Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
	Papier	6 000	0,7 %
	Carton	35 000	3,9 %
	Sous-total Papier et Carton	41 000	4,6 %
	Bouteilles et contenants alimentaires	1 000	0,2 %
	Verre plat et autre verre	7 000	0,8 %
	Sous-total Verre	9 000	1,0 %
	Contenants alimentaires et emballages en métal (ferreux et non ferreux)	<1 000	0,1 %
	Autres métaux non ferreux	46 000	5,2 %
	Autres métaux ferreux	30 000	3,4 %
	Sous-total Métal	77 000	8,7 %
	Bouteilles, contenants et emballages alimentaires et non alimentaires, de tous les types de plastiques (sauf # 6); consignés ou non	1 000	0,1 %
	Autres produits en PET (# 1)	<1 000	0,0 %
	Autres produits en HDPE (# 2)	2 000	0,3 %
	Autres produits en PVC (# 3)	3 000	0,3 %
	Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5)	5 000	0,6 %
	Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5	7 000	0,8 %
	Contenants, emballages et matériaux # 6 expansés (alimentaire et protection-isolation)	5 000	0,6 %
	Contenants, emballages et matériaux # 6 non expansés (alimentaire et protection-isolation)	<1 000	0,1 %
	Sacs d'emplettes, autres sacs et films plastiques et laminés	3 000	0,4 %
	Sacs et pellicules d'emballages # 2 et # 4	3 000	0,4 %
	Autres contenants, emballages, sacs, pellicules, objets ou films plastiques	24 000	2,7 %
	Sous-total Plastique	54 000	6,1 %
	Sous-total PC et VMP	180 000	20,4 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

	Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
	Gazon, feuilles et résidus de jardins	10 000	1,2 %
	Résidus de table	<1 000	0,1 %
	Autres matières organiques (Ex. : cendre, papier à mains, essuie-tout, serviettes de table, bâtons de popsicle, nourriture d'animaux, mouchoirs, serviettes hygiéniques, soie dentaire, cigarettes, litière et excréments d'animaux, couches jetables, vaisselle et ustensiles dégradables, etc.)	7 000	0,8 %
	Arbres	7 000	0,8 %
	Sous-total Matières organiques	24 000	2,8 %
	Gros électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils électriques, meubles, autres articles de maison et pneus	28 000	3,2 %
	Sous-total Encombrants	28 000	3,2 %
	Matériaux de construction en bois	137 000	15,5 %
	Produits de finition en bois	49 000	5,6 %
	Bois traité	76 000	8,6 %
	Bois pourri, en décomposition ou brûlé	7 000	0,8 %
	Gypse	87 000	9,8 %
	Béton	44 000	5,0 %
	Asphalte	4 000	0,5 %
	Pierre	10 000	1,1 %
	Brique	18 000	2,0 %
	Bardeaux d'asphalte	2 000	0,3 %
	Toiture plate et papier goudronné	17 000	1,9 %
	Céramique et porcelaine	30 000	3,3 %
	Tapis et carpettes	13 000	1,5 %
	Laine minérale ou autre isolant	21 000	2,4 %
	Tuiles acoustiques ou de plafond suspendu	4 000	0,5 %
	Autres résidus CRD (Ex. : recouvrement de sol (ex. : linoléum), produits multimatériaux (cadres de fenêtres bois-PVC, pans de mur, etc.), etc.)	48 000	5,5 %
	Contenants, emballages et palettes de bois	54 000	6,1 %
	Sous-total CRD	622 000	70,2 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale des matières éliminées en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée des matières éliminées en 2023 par secteur et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des matières éliminées d'origine municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des matières éliminées d'origine ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des matières éliminées d'origine CRD (2023)

Catégorie (nom)	Poids (tonnes)	%
Textiles, cuir et chaussures	8 000	1,0 %
Sous-total Textiles	8 000	1,0 %
Objets divers (Ex. : balles de tennis, articles de bébé de petites dimensions, briquets, stylos, etc.)	10 000	1,1 %
Particules fines, liquides, autres ou inconnus	4 000	0,5 %
Sous-total Autres	14 000	1,6 %
Produits et futurs produits sous REP	5 000	0,5 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	4 000	0,5 %
Sous-total RDD et produits sous REP	9 000	1,0 %
Total	886 000	100,0 %

Avant-propos

Section 1

Composition globale
des matières éliminées
en 2011, 2019 et 2023

Section 2

Composition détaillée
des matières éliminées
en 2023 par secteur
et par matière

Annexe 1

Composition détaillée des
matières éliminées d'origine
municipale (2023)

Annexe 2

Composition détaillée des
matières éliminées d'origine
ICI (2023)

Annexe 3

Composition détaillée des
matières éliminées d'origine
CRD (2023)

En cohérence avec la mission de l'organisation, l'étude de caractérisation à l'élimination 2023 est disponible en version PDF seulement.

Si vous désirez obtenir la version accessible de ce document, conformément au Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02), veuillez communiquer avec nous.

Bureau de Québec

500, Grande Allée Est, bureau 201
Québec (Québec) G1R 2J7
418 643-0394
Sans frais : 1 866 523-8290

Bureau de Montréal

141, avenue du Président-Kennedy
8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 352-5002

Ligne INFO-RECYC

1 800 807-0678 (sans frais)
514 351-7835 (région de Montréal)
[RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](mailto:info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca)
info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca
Sans frais : 1 866 523-8290

ISBN : 978-2-555-00788-8

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025